

DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION
10 NOVEMBRE 2022

SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

Conformément à l'article II.4.2 des statuts de l'EPCC, le conseil d'administration délibère sur les emprunts, prises, extensions et cessions de participations financières

Considérant la création de l'EPCC sans apport initial et la genèse de la structure pour constituer un fonds de roulement suffisant,

Considérant que le décalage entre les dépenses régulières liées au fonctionnement de l'EPCC et la réception des subventions et contributions publiques pouvant occasionner un besoin ponctuel et limité de trésorerie,

Il est proposé au conseil d'administration d'accepter la proposition de la Caisse d'Épargne Hauts-de-France de mise à disposition d'une ligne de trésorerie interactive pour une période d'un an à compter de la signature du contrat, d'un montant de 100 000 €, au taux d'intérêt €STR+0.60%, sans montant minimum de tirage, comportant 500 € de frais de dossier, et d'autoriser le Président à signer le contrat.

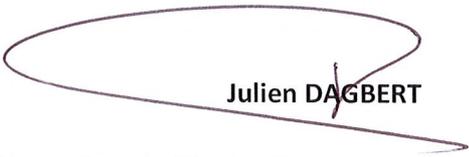
Monsieur le Président demande aux membres présents ou représentés de bien vouloir se prononcer.

Le conseil d'administration, , à l'unanimité des membres présents ou représentés

ACCEPTE la proposition de la Caisse d'Épargne Hauts-de-France et **AUTORISE** le Président à signer le contrat.

Le Directeur et le Responsable Juridique et Financier de l'EPCC sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

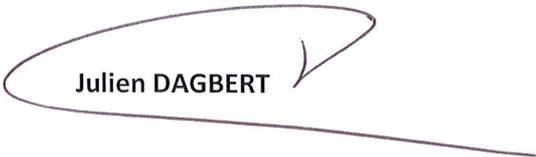
Le Président,


Julien DAGBERT

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture le :

Et de sa publication le : **15 NOV 2022**

Le Président


Julien DAGBERT

REÇU LE

14 NOV. 2022

